

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 septembre 2010 à 18 h 00

-----  
AUJOURD'HUI vingt quatre septembre deux mille dix

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 septembre 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s :**

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

Alain MARTINET à Christine DULAC-ROUGERIE, Michel FANGET à Christine PERRET, Christiane JALICON à Jean-Pierre BRENAS, Jacques LANOIR à Patricia AUCOUTURIER, Louis VIRGOULAY à Isabelle LAVEST

**Excusé(e)s :**

Didier MULLER, Thierry ORLIAGUET

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :**

Sandrine CLAVIERES

*Odile SAUGUES a donné pouvoir à Dominique ADENOT et a quitté la séance à partir de la question n° 4.  
Bernard DANTAL a donné pouvoir à Cyril CINEUX pour la question n° 1 et la question n° 2.*

***Danielle AUROI a donné pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET à partir de la question n° 5.***

***Danièle GUILLAUME a donné pouvoir à Françoise NOUHEN et a quitté la séance à partir de la question n° 5.***

-----  
**Rapport N° 15**  
**RACHAT D'IMMEUBLE À L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER / SMAF POUR REVENTE À**  
**LOGIDÔME**  
-----

L'Etablissement Public Foncier SMAF a acquis pour le compte de la Ville l'immeuble cadastré HS n° 13 situé 2, rue Raynaud afin de réaliser l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté Kessler-Rabanesse.

L'aménagement de cette Z.A.C. a été confié à Logidôme.

Aussi, afin de poursuivre l'objectif cité ci-dessus, il y a lieu de vendre ce bien à Logidôme.

Cette transaction sera réalisée au prix de 168 870,80 € auquel s'ajoutent des frais d'actualisation pour 23 583,01 € soit un total de 192 453,81 € dont le calcul est arrêté au 31 décembre 2010.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'accepter la vente par l'Etablissement Public Foncier / SMAF de l'immeuble cadastré HS n° 13 à Logidôme,
- d'accepter les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.

**DELIBERATION**

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 septembre 2010

Pour le Maire et par délégation  
Le Conseiller Municipal Délégué

Grégory BERNARD